Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213502537-20251215-2025_12_15_10-DE

St Aubin du Cormier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Aldéric BOURGOIS, M. Fabien VIEL, formant la majorité des membres en exercice.

7 excusé(e)s : M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT, Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT, M. Sylvain NEVEU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS.

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN RENAULT et M. Fabien VIEL
Date de convocation : le 09/12/2025 Nombre de conseillers en exercice : 27

2025_12_15_10 Nomenclature : 5.7

Présentation du Rapport d'activités 2024 de Liffré-Cormier Communauté

Rapporteur : Jérôme BÉGASSE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté ».

Il est exposé ce qui suit :
Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport d'activités, est joint en annexe du présent rapport. Il retrace l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213502537-20251215-2025_12_15_10-DE

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **prendre acte de la communication du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté ;**
- **autoriser Monsieur Le Président à adresser le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté aux Maires de chaque commune membre.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh